

**Vous êtes titulaire du diplôme
d'expertise comptable et avez fait
le choix de mettre vos compétences
au service d'une entreprise ?**

Ce qui suit va vous intéresser...



Le saviez-vous ?

Avec la loi Pacte du 22 mai 2019, l'Ordre des experts-comptables a obtenu la reconnaissance du titre d'« expert-comptable en entreprise ».



VOUS POUVEZ DÉSORMAIS PORTER LE TITRE D'EXPERT- COMPTABLE EN ENTREPRISE

Valoriser davantage votre diplôme et marquer votre appartenance à un grand corps professionnel.

... vous l'attendiez



VOUS POUVEZ DÉSORMAIS ACTUALISER VOS CONNAISSANCES

Accéder, au contact de la profession des experts-comptables, à une offre large de services dédiés à la profession :

- › **Ressources documentaires** produites par l'Ordre et plus largement à l'extranet
- › **Clubs de l'Ordre**
- › **Formations**
- › **Événements** organisés par l'Ordre

... vous le réclamiez



**VOUS POUVEZ DÉSORMAIS
SUIVRE L'ACTUALITÉ
DE LA PROFESSION ET ÊTRE
ASSOCIÉ AUX ACTIONS MENÉES**

Renforcer votre place au cœur de l'économie.

... vous y étiez attaché



**VOUS POUVEZ DÉSORMAIS
ÉCHANGER ET REJOINDRE
UNE GRANDE COMMUNAUTÉ**

- › **Retrouver** vos relations de promotion
- › **Échanger** avec vos pairs exerçant eux aussi en entreprise ou en libéral
- › **Rejoindre** une grande communauté qui partage vos valeurs

... vous y aspiriez !

Nous l'avons fait !

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, et tous les Conseils régionaux de l'ordre, sont heureux de vous annoncer que désormais, tout ceci est possible*.

Soyez les bienvenus chez vous... !



*Seules démarches à faire : obtenir l'aval de votre employeur et remplir un dossier de demande d'inscription au Conseil régional de votre domicile.

POUR EN SAVOIR PLUS

- › www.experts-comptables.fr/expert-comptable-en-entreprise
- › ou rapprochez-vous du Conseil régional de l'ordre de la région de votre domicile.